



UFGVV Union des fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais

CCIH 51.3 Caisse de compensation AVS de l'industrie horlogère (No 51) Agence 3

ALFA Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère Agence 3



Caisse de compensation AVS de
l'industrie horlogère (No 51) Agence 3
4, rue du Conseil-Général
1204 Genève

ANNONCE DE LA MASSE SALARIALE

* Champs obligatoires

Affilié No

*

Période de décompte

*

Masse salariale AVS/AI/APG

*

Masse salariale chômage AC1
de 0 à 148'200.-- annuel

*

Masse salariale chômage
AC2 de 148'201.-- et plus
annuel

*

Communication:

Date (jj.mm.aaaa)

*

*Timbre et signature:

Sur la base de cette annonce, nous vous adresserons une facture.

Vous pouvez retourner ce formulaire, avant le dernier jour du mois, par courrier, par e-mail à ufgvv@ufgvv.ch ou par fax au numéro 022 807 00 99.

Une récapitulation mensuelle issue de votre programme salaires, **signée**, comprenant la base soumises AVS ainsi que la base AC convient également